



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL DU 6 DECEMBRE 2012 A 20 HEURES SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle Charotton

Présences : 38

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

ARPAG AUS Josiane BAILLY Françoise CHRISTEN Janine CURTET Käthe DEGENEVE Lisette	GRANDJEAN Sylvie WILLIS Anna CHEZEAUX Cédric CURTET Joël	DUTOIT David ECUYER Jean-Daniel GRANDJEAN Serge JAQUIER Frédérique
---	---	---

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux

2. Assermentation du nouveau conseiller municipal élu le 25 novembre.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 10.2012

4. Communications de la Municipalité

5. Budget 2013 (préavis 2011-2016-07)

- a) Rapport de la commission de gestion
- b) Décision du conseil

6. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux

Madame Michèle **CHAROTTON** Présidente du conseil procède à l'assermentation de Madame Sabine **HAUTIER** et de Monsieur Jean-Paul **HAUTIER**



2. Assermentation du nouveau conseiller municipal élu le 25 novembre

Madame Michèle **CHAROTTON** présidente du conseil procède à l'assermentation de Madame Rosemay **CHRISTEN** en tant que Municipale.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 04.10.2012

Chaque conseiller l'ayant reçu avec la convocation, il n'en est pas donné lecture. Ce procès-verbal est approuvé avec 1 avis contraire, avec les modifications suivantes:

1. Madame Michèle **CHAROTTON** annonce la démission de Madame Sabine **HAUTIER** Municipale des forêts
2. Un rectificatif a été fait au sujet de l'AIVN : Monsieur José **PARADELA** ne peut pas être remplacé par un membre du Conseil au sein de l'AIVN. D'après le règlement, son remplaçant doit être un Municipal. Dans l'AIVN, il y a le Municipal de l'épuration qui est d'office du comité, obligatoirement il y a le syndic du village qui est automatiquement dans l'assemblée ; mais comme Monsieur José **PARADELA** a été président de l'AIVN pendant quelques années, il ne trouvait pas correcte d'être présent vu qu'il était dans l'exécutif et à la présidence, alors quelqu'un de la Municipalité l'a remplacé.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Philippe **RITTENER** nous informe que des cartes touristiques d'été ont été mises à disposition de la population, de même qu'un livre parlant des chalets d'alpage au sein du Parc Naturel Jura Vaudois a été imprimé. Le livre est en vente pour la somme de CHF 40.00. Il sera mis à disposition par Monsieur Philippe **RITTENER** pour les personnes qui aimeraient le feuilleter et le commander

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** nous avise que concernant l'interpellation de Monsieur Christian **GRANDJEAN** à propos du ralentisseur, le Voyer de l'Etat s'est déplacé. Il trouve que le ralentisseur à toute sa raison d'être, par contre nous pourrions faire un aménagement genre type d'un 2^{ème} ilot de l'autre côté de la chaussée, afin de ralentir le trafic mais cela doit être suffisamment large pour que les véhicules agricoles et le chasse neige puissent circuler.

Des aménagements sont prévus sur le triangle vers l'église, en espérant ainsi que le trafic sera ralenti. Apparemment, il y a un peu près 250 véhicules par jour, il pense que ce n'est pas dangereux. Mais la Municipalité est entrain de réfléchir pour une solution.

Eclairage public de la ruelle : il y a plusieurs possibilités, la meilleure solution va être étudiée.



Monsieur John **GOLAY** prend la parole, il nous donne un complément d'information concernant l'interpellation de Monsieur Jacques **BEHRA** relative aux chaises et aux tables, la Municipalité a décidé qu'elles seront toujours louées au même prix qu'actuellement à savoir : CHF 4.00 la table et CHF 0.50 la chaise et à voir si il y a un forfait à partir de tant de chaises.

5. Budget 2013 (préavis 2011-2016-07)

Monsieur José **PARADELA** prend la parole concernant le budget 2013. Il devient difficile de l'établir. Il y a eu passablement de nouvelles concernant la péréquation, par rapport à des reports de charges de l'Etat, ça évolue dans le bon sens. L'UCV travaille dans le bon sens et on espère retrouver l'équilibre. En 2002, c'était le Canton qui était en mauvaise situation financière, maintenant, la balance penche chez nous et c'est les communes qui ont des problèmes financiers et l'Etat qui se porte bien. Nous espérons que les finances deviennent plus supportables pour nous, car la situation devient très difficile. Il y a des points d'interrogations, on ne sait pas où on va, on ne maîtrise aucune dépense.

Questions

Madame Pierrette **BAUD** demande à la Municipalité une explication concernant le 3^{ème} paragraphe du chapitre 7 facture sociale.

Monsieur Cyril **CHEZEAUX** prend la parole : il faut se connecter sur le site de l'Etat de Vaud, chercher : dépenses intercommunales et là se trouvent ces tableaux qui reprennent point par point tout ceci. En téléchargeant ce tableau qui est libre d'accès permet de voir comment sont faits les calculs, pour les gens qui s'intéressent de plus près comment nous finançons ces dépenses.

Madame Pierrette **BAUD** demande si le tableau est aussi compliqué ?

Monsieur Cyril **CHEZEAUX** lui répond qu'il est aussi compliqué que ça. Mais quand on a vu les chiffres, on comprend mieux le mécanisme. C'est très subtil, car ce sont de grands mathématiciens qui calculent tout ça et qui ont proposé ce concept qui a été admis par toutes les communes aussi bien les grandes que les petites communes.

Monsieur José **PARADELA** prend la parole. Nous en avons maré que la facture sociale explose. Mais ce sont des facteurs inhérents. L'augmentation de la facture sociale 2012, est due à la votation fédérale sur l'AVS, report de charges aux cantons, reports de charges aux communes. Nous avons toujours 50% de la facture sociale. Maintenant il nous faut négocier cela. Nous espérons qu'un effort sera fait de la part de l'Etat. Le problème il est que selon l'estimation, dans les 5 ans à venir ces charges vont continuer à augmenter. Ils ne savent pas comment la juguler : moins donner par contre il y a de plus en plus de demande.



Monsieur Cyril **CHEZEAUX** rajoute un complément d'information. C'est un gros morceau pour toutes les communes. Les précisions de notre financement à la facture sociale 2013 découlent des derniers chiffres qui sont connus par l'Etat au moment où ils ont fait ces calculs, c'est-à-dire d'après les comptabilités 2011. Pour nous, les recettes conjoncturelles que nous allons verser à la facture sociale en 2013 sont de CHF 35'538.00 et l'impôt sur les frontaliers de CHF 1'806.00, ce qui nous fait CHF 37'344.00 de prélèvement conjoncturel. On n'est pas sûr d'avoir autant de recettes en 2013 qu'en 2011. Ce n'est pas sûr non plus qu'il y ait autant de recettes conjoncturelles dans les autres communes, cela va se retrouver sur le compte final de la facture sociale en notre défaveur. Ce ne sont que des budgets dont on saute une année entre 2 donc il faut que nous soyons très prudents avec ces chiffres. La Municipalité a toujours fait un fond de réserve pour les variations ultérieures des péréquations.

Monsieur Khan **MUKHTAR** pose la question sous la rubrique 63, police sanitaire : que représentent les CHF 2'000.00 de revenu ?

Monsieur Cyril **CHEZEAUX** répond que sous la police sanitaire, il y a l'inspection des denrées alimentaires et les frais de destruction des déchets carnés. Quand un animal meurt, il est amené à Penthaz, c'est les communes qui doivent prendre en charge ces frais qui sont répercutés sur les utilisateurs.

a) Rapport de la commission de gestion

Monsieur Michel **BAUD** nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 5 novembre 2012 en présence de Monsieur le Syndic et du boursier communal afin de prendre connaissance du budget 2013. En référence aux explications évoquées dans le document remis par la Municipalité, la commission de gestion propose au Conseil de suivre le préavis n° 2011-2016-7 émis par la municipalité, d'adopter le budget de fonctionnement 2013 présentant un excédent de charges de CHF 43'635.00 et de prendre acte du budget d'investissement 2013 pour un montant total de CHF 10'000.00 (voir le préavis 2011-2016-07 en annexe)

b) Décision du conseil

Le préavis 2011-2016-07 est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire

6. Divers et propositions individuelles

Madame Céline **DUTOIT** prend la parole : plusieurs élèves prennent les bus postaux qui n'ont pas de ceintures. Les parents sont montés aux créneaux et ont encouragé les gens à en parler au conseil de leur village.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** répond qu'elle va en parler dans le cadre de l'AscoVaBaNo. Il y a eu quelques problèmes à Premier où des élèves descendaient du bus pour être plus vite à Romainmôtier. Les transports scolaires sont un gros souci et un véritable casse-tête, elle en parlera à



l'association. Mais il y a les petits bus, il faut que les parents disent aux élèves de prendre les petits bus.

Monsieur José **PARADELA** propose que dans ce genre de situation, les personnes concernées écrivent à l'AscoVaBaNo et envoient une copie à la Municipalité, afin de pouvoir demander ce qu'il se passe car les Municipalités n'ont pas la gestion directe des transports publics, il est intéressant d'avoir un retour.

Monsieur Jacques **BEHRA** ajoute un complément d'information : il serait plus judicieux d'envoyer les élèves à Vallorbe par le train car ce mode de transport coûterait moins cher que les bus.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** répond que l'AscoVaBaNo parle de remettre les élèves dans le train. Nous attendons les nouveaux horaires qu'on espère avoir pour 2015.

Monsieur José **PARADELA** prend la parole : avant les élèves allaient à Vallorbe en train. Tout d'un coup les CFF ont décrété que ce train-là, cet horaire là ça ne valait plus la peine de l'avoir, alors les communes ont dû se débrouiller pour transporter les enfants jusqu'à Vallorbe.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** nous donne un complément d'information. Avant les élèves allaient à Vallorbe dans un wagon voyageur couplé à un train marchandise pour que l'horaire fonctionne. Les CFF n'ont plus voulu arrêter le train marchandises à Croy car un décollage de train coûte entre CHF 380.00 à CHF 400.00 d'électricité au CFF. C'est pour ça que le bus a été mis en place.

Madame Pierrette **BAUD** fait une remarque sur les Municipaux démissionnaires: Je trouve d'hommage quand il y a une démission en cour de législature, nous ne soyons pas informés par un tout ménager. Ne serait-il pas possible d'en faire un quand quelqu'un démissionne ?

Madame Michèle **CHAROTTON** prend la parole. Auparavant lorsqu'il y avait des élections, il y avait une assemblée de commune. Mais avec la nouvelle constitution elle est tombée.

Madame Pierrette **BAUD** ajoute que l'assemblée de commune n'était pas obligatoire. Elle était convoquée parce qu'on le voulait bien où parce qu'il y avait des changements en vue. Aujourd'hui, on fait un peu différemment mais il serait bien que nous en soyons informés.

Madame Michèle **CHAROTTON** en prend note.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** : la fontaine qui est à la hauteur de chez Monsieur Christian **GRANDJEAN** se fend. Ne peut-on pas la restaurer d'ici 2014 ?

Monsieur John **GOLAY** : elle n'a pas passé au budget 2013 mais un devis sera fait à ce sujet. En 2014, les travaux seront entrepris.

Madame Marlène **KOCHER** demande : nous déplorons la fermeture du magasin ne pourrait-on pas faire quelque chose pour aider quelqu'un à reprendre ce magasin ?



Monsieur José **PARADELA** répond que la Municipalité été très surprise de la fermeture aussi rapide du magasin. Il n'a pas compris qu'il n'y ait pas eu de discussion en relation avec les problèmes rencontrés. La Municipalité n'a jamais été opposée à une discussion, mais n'étant pas propriétaire du bâtiment, elle ne peut pas agir directement. La Municipalité s'inquiète aussi de la fermeture de celui-ci car il est important d'avoir quelque chose au village. La Municipalité n'est pas opposée à une aide ponctuelle. Nous sommes à la recherche d'une solution. Nous avons toujours été prêts à donner un coup de main, une aide régulière. Cela fait partie des services de la commune. La Municipalité cherche quelqu'un alors si une personne entend que des gens s'intéressent, en avertir la Municipalité. Les propriétaires du bâtiment sont aussi ouverts à une solution.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** demande au sujet du syndicat des améliorations foncières, dans le rapport une décision importante a été prise en 1997. Les travaux sont terminés et ont donné satisfaction. Qu'en est-il au niveau du boucllement et des répartitions finales. Des situations financières peuvent changer, s'il y a des transferts de propriété ?

Monsieur José **PARADELA** répond : ça fait longtemps que la Municipalité pousse pour que ça avance. Malheureusement, c'est une tâche de l'Etat. L'Etat met ses priorités, chaque fois que l'on revient à la charge pour qu'il agisse plus vite, il y a la procédure, les mises à l'enquête. Il a d'autres syndicats ailleurs dans le canton et il y a une semaine, Monsieur José **PARADELA** a eu un téléphone avec un responsable des AF qui lui a dit que ça avançait. Nous n'avons pas de moyen de faire pression. Pour eux, c'est de l'occupation pour boucher les trous au service du FDT. Ils ont des choses plus importantes que les syndicats AF. Par rapport au changement de propriétaires, on a des mentions AF. Quand il y a des propriétaires qui vendent une maison, le notaire reçoit un téléphone et une lettre est écrite au propriétaire pour l'avertir qu'il y a quelque chose au niveau des AF, au moment de la vente. Le souhait, c'est que la commission aie fini dans le courant de l'année 2013.

Monsieur Pascal **SCHNEIDER** remercie la Municipalité et Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** pour le déneigement fait au village.

Monsieur René **LAUCKNER** demande : quand on descend à Romainmôtier, il y a un bout de forêt qui a disparu, est-il prévu quelque chose pour la sécurité des automobilistes ?

Monsieur Cyril **CHEZEAUX** répond qu'une demande a été faite dans les années 80 de la part de la Commune de Juriens au Voyer pour installer une glissière dans le virage, demande qui a été rejetée, comme quoi ce n'était plus la mode d'en mettre et en plus c'est une route cantonale.

Monsieur José **PARADELA** ajoute que s'il y a une réelle demande au sein de la population nous pouvons faire une demande. Nous ne pouvons avoir qu'un refus par rapport à ce problème. L'Etat n'est pas pour les glissières, car elles engendrent plus de mort.

Madame Mélanie **VARONE SCHNEITER** s'étonne que le grand virage dans les bois ne soit pas signalé ni en montant ni en descendant.



Monsieur José **PARADELA** nous dit que s'il y a une demande, il faut faire une pétition et la Municipalité la transmettra au Voyer. On prendra rendez-vous avec celui-ci afin d'avoir des explications et de les transmettre à la population. Même à l'intérieur du village, nous ne pouvons pas décider ce que l'on doit mettre comme panneau.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** nous lit un petit texte pour la démission de Madame Sabine **HAUTIER**. Un cadeau lui est remis de la part de la Municipalité.

Madame Sabine **HAUTIER** ancienne Municipale remercie l'ensemble de la Municipalité et souhaite plein succès à Madame Rosemay **CHRISTEN**.

Madame Michèle **CHAROTTON** clôt l'assemblée en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et nous annonce qu'une collation a lieu pour les fenêtres de l'avent au caveau.

L'Assemblée est levée à 21h00

La Présidente :
M. Charotton

La secrétaire
M. Kirchhofer